

Le Compte-Rendu Informatif qui vous ouvre les yeux !

## LE C.E. DÉPOSE PLAINTE, LA C.G.T. DANS LA CRAINTE !



**17/10/2014 - 14h15** : La secrétaire du C.E. négocie avec la responsable des R.H. l'ordre du jour de la plénière du 23 octobre.

**17/10/2014 - 15h06** : l'ordre du jour est adressé à l'ensemble des élus. Y figurent notamment 2 dépôts de plainte : le premier contre X, le second contre Joelle Dujardin, débitrice de 801 € à l'égard du Comité d'Entreprise.

**18/10/2014** : Après 2 recommandés adressés les 5 mai et 25 juin 2014 restés sans effet, Madame Dujardin se décide subitement à émettre un chèque de 801 € à l'ordre du C.E.

**20/10/2014 - 14h05** : Depuis sa retraite de Pouilly sur Loire, l'ex-secrétaire poste son chèque.

**21/10/2014 - heure inconnue !** : la C.G.T. commet un tract anti-SUD, comme à son habitude et une lettre ouverte au président du C.E. afin de dénoncer « *les agissements inqualifiables des élus SUD* ».

**22/10/2014 - 9h22** : vos élus SUD prennent connaissance des attaques diffamatoires et mensongères lancées par la C.G.T.

**Peut-on y voir une technique d'enfumage ?**

**22/10/2014 - 11h53** : le chèque de 801 € est enfin dans les mains des trésoriers !

**23/10/2014 - 12h30** : le C.E. vote la résolution suivante :

« Le changement de majorité au sein du comité d'entreprise, en janvier 2013, a été l'occasion pour les élus qui n'appartenaient à l'ancienneté majorité d'initier des actions de contrôle des dépenses et de

leur finalité. Un audit des comptes a été commandé et, sans entrer dans le détail, a relevé quelques anomalies qui ont amené le bureau, et notamment le trésorier du comité, à se pencher sérieusement sur les dépenses engagées avant les dernières élections professionnelles.

Ce travail mené à compter de juin 2014 a laissé apparaître des dysfonctionnements s'agissant de remboursements de frais par le comité d'entreprise (par exemple pour des déplacements fictifs), le versement de secours alloués dans des conditions d'opacité plus que suspectes, parfois à des personnes ne faisant pas partie du personnel de la CPAM, ainsi que des retraits d'argent liquide inexplicables et inexplicables.

Les éléments comptables sollicités de l'établissement teneur du compte bancaire laissent, de surcroît, entrevoir que des paiements ont été effectués au profit de personnes totalement étrangères aux actions du comité d'entreprise (notaires, huissiers, crédits).

Il semble évident que des sommes ont été utilisées, avant l'année 2013, à des fins autres que celles pour lesquelles les subventions légales (fonctionnement et ASC) sont destinées.

En conséquence, les membres du comité d'entreprise donnent mandat à Monsieur Cédric FAVRE, trésorier, de porter plainte contre X, au nom du comité d'entreprise, pour les faits visés ci-dessus.

Le mandat de Monsieur Cédric FAVRE s'étend à la représentation légale du comité d'entreprise dans toute(s) procédure(s) d'enquête et judiciaire(s) qui découlerai(en)t des faits dénoncés (il lui est donné mandat de représenter le comité d'entreprise devant les services de police ou de gendarmerie et/ou devant toute(s) juridiction(s) amenée(s) à examiner les faits).

Il lui est également donné mandat d'engager toute(s) démarche(s) (avocat, huissiers, etc...) nécessaire(s) à la réalisation de la présente résolution.

Monsieur FAVRE devra informer les membres du comité d'entreprise de l'avancée des procédures et pourra se faire remplacer, en cas d'empêchement, par Madame Corinne HENWOOD, trésorière adjointe.

**POUR : 4 votes (élus S.U.D.)**

**Les 3 élus C.G.T. n'ont pas voulu se prononcer, estimant n'avoir pas assez d'information !**

**Victoire  
pour Cindy  
L'Heveder**

Cindy L'HEVEDER a été embauchée au service Archives pour 3 contrats à durée déterminée consécutifs de décembre 2012 à février 2013.

2 de ces contrats ne lui ont pas été remis dans les 48 heures comme l'impose le code du travail.

En conséquence, soutenue par le syndicat SUD, elle a saisi le Conseil de Prud'hommes de Creil qui par jugement rendu le 2 juin 2014 :

«requalifie le CDD de Madame L'HEVEDER pour la période du 21 janvier 2013 au 8 février 2013 en CDI ;

condamne la CPAM de l'Oise à verser (...)

-1 484,72 € au titre de l'indemnité de recalcification du CDD en CDI;

-114 € au titre d'indemnité de préavis ;

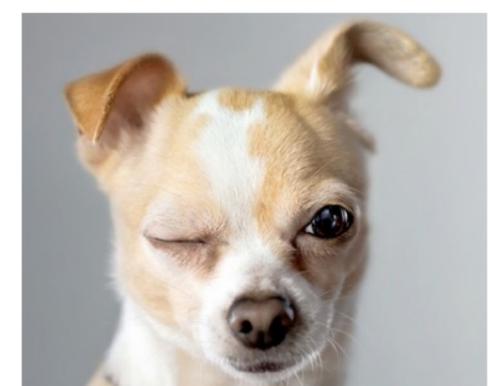
-11,40 au titre des congés payés sur préavis ;

-150 € au titre d'indemnité d'irrégularité de procédure ;

-150 € au titre d'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et abusif

L'employeur n'a pas fait appel de cette décision devenue définitive.

**Plus que jamais :  
Ouvrez l'oeil et le  
bon !**



# La Trésorerie POUR LES NULLS

À NE PAS METTRE ENTRE TOUTES LES MAINS !

## NOUS AVONS UN SCOOP !

Alléluia, la Sainte Famille Sudiste a retrouvé la somme « microscopique » de 29 273,50 € !

1. **L'expertise des comptes** (voir page 58 du rapport annuel 2013, aussi appelé Bible des Sudistes) a été payée grâce au budget de fonctionnement qui ne peut servir en aucune façon à financer des prestations pour les agents !

Elle nous a permis d'obtenir un état des lieux des finances du Comité, ce que nous n'avons jamais pu obtenir de l'ancienne équipe.

Cette expertise nous a également donné des clefs pour gérer sainement un C.E.

2. **Les frais de déplacements des trésoriers** (pages 46 et 57 de la Bible).

La CGT balance une augmentation de 1 676% pour les frais de déplacement du Tout Puissant et du Saint Esprit (autrement dit le trésorier et la trésorière adjointe).

Pour mémoire, en 2012, les frais de déplacements de la CGT se sont élevés à la somme « microscopique » de 21 479 €, pour l'essentiel budgetés sur VOS PRESTATIONS quand en 2013 ceux de vos élus SUD n'étaient que de 1 677 € (budget des oeuvres sociales) !

La CGT sait-elle faire la différence entre des euros et des pourcentages ?

3. **D'où qui sont les 1 192,50 € de chèques CADHOC ?**

- 170 € de chèques CADHOC remis aux C.D.D. en 2013 (voir page 31 de la Bible) ;
- 182,50 € correspondant aux 10% des frais de rachat d'un avoir de 1 825 € (voir page 29) ;
- 2 avoirs de 360 € et de 480 € qui apparaîtront dans le rapport 2014.

$170 + 182,50 + 360 + 480 = 1 192,50$  € et comme dirait Bertrand Renard, le compte est bon ! On invite la CGT à reprendre sa calculatrice.

4. **Les bulletins de paye de la secrétaire administrative.**

Où la CGT a-t-elle trouvé un coût de 900 € ? Pour plus de précisions, veuillez vous référer à la page 58, alinéa 2.

Pour 2014, le coût supporté par le budget fonctionnement sera d'environ 310 €, soit 3 fois moins que le chiffre annoncé par la CGT !

5. **Les P.V. réalisés par Mot-tech et le site du C.E. réalisé par ProWeb** : nous invitons la CGT à lire ou à relire les pages 58 alinéa 4 et 61.

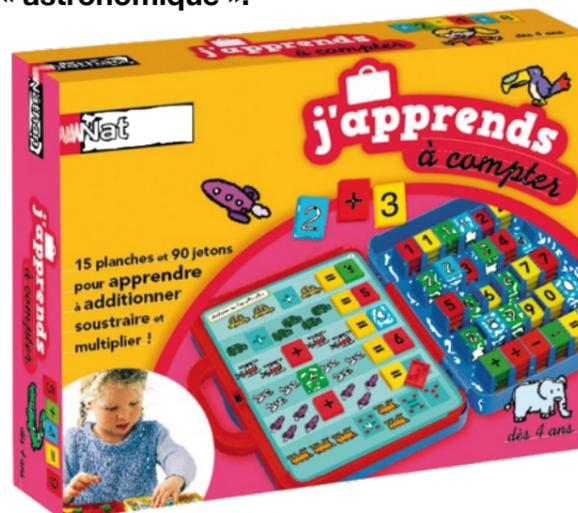
6. **Le rapport annuel 2013**

Enfin, comment la CGT peut-elle affirmer que le prestataire VEOPRINT qui a élaboré et imprimé ce rapport est un « ami » du trésorier ????

Une fois de plus, nous ne sommes pas dans le factuel mais dans le fantasme.

Quoiqu'il en soit, le bilan aura coûté 2 309,88 € soit moins de 4 € par agent.

Nous estimons que la transparence à l'égard de nos collègues vaut bien cette somme « astronomique ».



## Vous avez dit Mobilité ?

Depuis la création de la CPAM de l'Oise, ce véhicule stationne au même endroit et ce malgré nos diverses interventions pour le faire déplacer.

Mais apparemment, qu'elle soit fonctionnelle ou géographique, la mobilité n'est toujours pas à l'ordre du jour pour cette auto-immobile !



JDIR :  
merci la  
CGT !

Merci la CGT et tout particulièrement M. Hanotte qui, lors de la négociation sur le protocole RTT de la CPAM de l'Oise en 2010 avait affirmé que les 16 heures de sorties anticipées qui existaient au sein de l'ex-CPAM de Creil, on s'en fichait !

À l'époque, ce cher monsieur se félicitait de la largesse du directeur de la CPAM de Beauvais (devenue CPAM de l'Oise) qui distribuait moult journées de direction (jusqu'à 3 par an) !

SUD et Madame Slowinski (CGT) se sont battus pour conserver les 16h00 pour l'ensemble du personnel mais faute du soutien de la délégation CGT, nous n'avons pu sauver que 8h00 !

Aujourd'hui, notre tutelle a interdit au directeur l'octroi de JDIR !

À cause du positionnement de la CGT, nous avons perdu sur toute la ligne.